

de décider si une subvention remplacera les impôts, puisque tout se passe à titre gracieux. La Couronne se réserve donc le droit de décider quel sera le montant des impôts et quels impôts seront versés.

L'hon. M. HARRIS: Désapprouvez-vous cette façon de procéder?

M. FLEMING: Conformément à la constitution, la Couronne ne peut se voir imposer des taxes par les municipalités. Voilà la situation. Je me demandais simplement si les subventions équivaudraient les impôts payés si cette propriété était privée.

L'hon. M. HARRIS: Vous n'avez pas répondu à ma question, monsieur Fleming. Désapprouvez-vous notre façon de procéder?

M. FLEMING: Je nie que cette façon de procéder donne aux municipalités tout ce qu'elles recevraient en impôt sur les propriétés de la Couronne, si ces propriétés étaient privées.

L'hon. M. HARRIS: Je remarque que M. Deutsch n'a pas déclaré que les municipalités recevaient de fait plein paiement sous forme d'impôts. Il a toujours été connu que nous nous réservions le droit de négocier avec les municipalités et de les convaincre de l'opportunité d'un impôt; autant que je sache, personne ne s'est jamais opposé à ce principe, tant ici qu'à la Chambre des communes.

M. MACDONNELL: J'estime que le ministre a dû comprendre que nous ne voulions pas insinuer qu'il devait se trouver dans l'obligation d'accepter tous les impôts municipaux. D'autre part, il nous paraît raisonnable de demander par quelle méthode le ministère arrive à fixer les impôts.

L'hon. M. HARRIS: Nous suivons la méthode habituelle qui du reste est suivie par les corporations municipales. Mais admettons ce fait: nous désapprouvons certains impôts qu'elles voudraient nous voir accepter.

M. MACDONNELL: Vous demandez à vos représentants de décider, dans tous les cas, l'importance de l'impôt?

L'hon. M. HARRIS: C'est exact.

M. FRASER (*Saint-Jean-est*): Ce procédé donne satisfaction à Halifax.

M. HENDERSON: A propos de ce qu'a dit tout à l'heure M. Hanna des municipalités rurales, j'aimerais vous parler d'un cas qui me paraît unique en son genre, celui de Pittsburgh, située à l'est de Kingston. Cette municipalité possède des propriétés gouvernementales évaluées à \$5,534,000 dont le quart constitue des quartiers habités. Même si je tiens compte du fait que les écoles primaires sont comprises dans les cadres de l'armée, j'aimerais bien soumettre ce cas à votre attention. Pensons, par exemple, au cas d'un soldat qui quitte sa femme, sa famille ou sa belle-mère, qui devient indigent et qui devient entièrement à charge de la municipalité; il en est de même des services hospitaliers. Il n'y a aucun hôpital dans cette municipalité; les malades doivent aller à l'hôpital de Kingston et c'est la municipalité qui doit voir à payer les soins médicaux s'ils n'en ont pas les moyens. Le problème en cours est celui des écoles secondaires. Les élèves doivent se rendre jusqu'à Kingston. J'aimerais bien porter ces faits à l'attention du ministre pour qu'il en tienne compte dans ses modifications.